

**CONFÉRENCE MONDIALE DE TRANSPORT AÉRIEN :
DÉFIS ET PROMESSES DE LA LIBÉRALISATION**

Montréal, 24 – 29 mars 2003

PROJET DE RAPPORT — INTRODUCTION

INTRODUCTION

Lieu et durée de la Conférence

1. La cinquième Conférence mondiale de transport aérien : Défis et promesses de la libéralisation (ATConf/5) a débuté le 24 mars 2003 dans la salle de l'Assemblée du siège de l'Organisation de l'aviation civile internationale, à Montréal. M. Assad Kotaite, Président du Conseil, a ouvert la Conférence, puis M^{me} A. McGinley, Présidente du Comité du transport aérien, a prononcé une allocution. M. R.C. Costa Pereira, Secrétaire général, a souhaité la bienvenue aux participants et présenté le Secrétariat de la Conférence. Les allocutions prononcées à la séance d'ouverture sont reproduites à l'Appendice A. La Conférence a terminé ses travaux le 29 mars 2003.

Ordre du jour

2. La Conférence a adopté l'ordre du jour ci-après, qui avait été approuvé par le Conseil et figurait dans la note ATConf/5-WP/1 :

1. APERÇU PRÉLIMINAIRE

- 1.1 **Historique et expérience de la libéralisation** : Concept et approches de base; problèmes que posent la réglementation et la commercialisation des transporteurs aériens, des aéroports et des fournisseurs de services de navigation aérienne; avantages et inconvénients; influence d'un environnement réglementaire plus large et notamment des politiques concernant le commerce, la fiscalité, la concurrence et la main-d'œuvre ainsi que des politiques sociales et du travail.
- 1.2 **Aspects de la libéralisation liés à la sécurité et à la sûreté** : Incidences de la commercialisation, de l'externalisation et des arrangements commerciaux transnationaux sur la sécurité et la sûreté.

2. EXAMEN DES QUESTIONS CLÉS DE RÉGLEMENTATION DANS LE CADRE DE LA LIBÉRALISATION

- 2.1 **Propriété et contrôle des transporteurs aériens** : Critères de remplacement pour la désignation et l'autorisation; investissements étrangers; droit d'établissement; nationalité des aéronefs.
- 2.2 **Accès aux marchés** : Droits de trafic (principalement au-delà des troisième et quatrième libertés, mais comprenant, par exemple, le choix de routes et la souplesse opérationnelle); capacité/fréquence; accès aux aéroports et attribution des créneaux; alliances de compagnies aériennes, partage de codes et franchisage; location; aspects propres aux services de fret aérien, aux services de messagerie et au transport intermodal.

- 2.3 **Concurrence loyale et mécanismes de protection :** Mécanismes de protection contre les pratiques anti-concurrentielles (comme en ce qui concerne la fixation des prix, la fourniture de capacité, les ventes et le marketing); application des lois/politiques intéressant la concurrence (y compris les incidences sur les arrangements de coopération multilatérale entre transporteurs aériens); stabilité des transporteurs aériens et assurance qu'ils sont à même de fournir leurs services (y compris apport de l'aide de l'État); mesures préférentielles pour les pays en développement et leur participation effective.
 - 2.4 **Intérêts des consommateurs :** Droits et obligations des consommateurs (y compris conditions de transport); mesures pour protéger les intérêts des consommateurs.
 - 2.5 **Distribution des produits :** Présence commerciale, cybercommerce de détail (y compris les systèmes informatisés de réservation et l'Internet).
 - 2.6 **Règlement des différends :** Mécanismes de remplacement pour le règlement des différends et leur interrelation (dans le contexte des arrangements bilatéraux, régionaux ou multilatéraux).
 - 2.7 **Transparence :** Enregistrement des accords/arrangements (y compris obligations au titre de l'article 83 de la Convention relative à l'aviation civile internationale) et accès à l'information.
3. **ÉTUDE DU MODÈLE D'ACCORD SUR LES SERVICES AÉRIENS**
- 3.1 Modèle complet d'accord sur les services aériens contenant des options que les États auront la liberté d'utiliser (en partie ou en totalité) dans un contexte bilatéral, régional ou multilatéral.
4. **EXAMEN D'UN CADRE GÉNÉRAL POUR LA LIBÉRALISATION SUR LE LONG TERME**
- 4.1 **Mécanismes pour faciliter une plus grande libéralisation :** Rôle et programme des travaux futurs de l'OACI; relations avec d'autres organisations internationales (multilatérales et régionales, gouvernementales et non gouvernementales).
 - 4.2 **Déclaration de principes généraux pour le transport aérien international :** Adoption d'une déclaration fondée sur un projet de texte préparé à l'avance, mais tenant compte des débats sur tous les points de l'ordre du jour ci-dessus.

Structure et règlement intérieur

- 3. La Conférence a travaillé en un organe unique et a tenu ... séances. L'examen de l'ordre du jour a été précédé, le samedi 22 et le dimanche 23 mars, par un séminaire axé sur certaines questions

clés que la Conférence devait examiner dans un cadre informel avant de commencer ses travaux proprement dits le lundi 24 mars.

4. Le règlement intérieur est le *Règlement intérieur permanent des réunions de transport aérien* (Doc 8683-AT/721). La règle 26, qui prévoit l'établissement de comptes rendus analytiques, avait été suspendue par le Conseil.

Participation

5. Les ... États contractants de l'OACI ci-après étaient représentés à la Conférence :

[noms à insérer]

6. Les ... délégations ci-après ont assisté à la Conférence en qualité d'observateur :

[noms à insérer]

7. On trouvera la liste des participants à l'Appendice B.

Bureau

8. La Conférence a élu le bureau ci-après :

Président de la Conférence :	M. A. Faletau (Tonga)
Premier Vice-Président :	M. G. Donadille (Argentine)
Deuxième Vice-Président :	M. N. Kavadas (Grèce)

Secrétariat

9. Le Directeur du transport aérien, M. M. Elamiri, a rempli les fonctions de Secrétaire de la Conférence, assisté de M. J.D. Gunther, Chef de la Section des politiques économiques. M. Y.W. Wang, M^{me} M. Boulos et MM. T. Hasegawa et C.H. Dudley étaient Secrétaires adjoints. Les personnes ci-après ont assuré les fonctions suivantes : administration de la Conférence et liaison avec la Direction du transport aérien – M. R.I.R. Abeyratne; Bulletin de la Conférence – M. L. Fonseca; coordination de la documentation et supervision générale – M^{me} A. Fuchs-Ledingham; coordination de la vérification des lettres de créance – M. Z. Anwar; coordination de la page web – M^{me} S. Joseph; et supervision des services de secrétariat – M^{mes} S. Brain et J. Nounou. M. C.B. Lyle, Directeur adjoint du transport aérien, a rempli les fonctions de Conseiller de la Conférence.

10. Les services administratifs étaient assurés sous la direction de M. A.P. Singh, Directeur de l'administration et des services, par M. M. Blanch, Chef de la Section des conférences et des services de bureau, par M^{elle} A. Craig, Administratrice du Contrôle de la documentation et par M. S. Gauthier, Superviseur du Groupe de la distribution interne. Les services linguistiques étaient assurés sous la

direction de M. Y.N. Beliaev, Sous-Directeur chargé des services linguistiques et des publications, assisté de M^{me} R.J. Ezrati, Chef de la Section interprétation.

Documentation

11. Une liste des documents liés aux travaux de la Conférence figure à l'Appendice C.

— FIN —